

et de biens durables et pour la consolidation de dettes. Les modifications apportées, en 1954, à l'occasion de la revision de la loi sur les banques, ont, entre autres choses, permis aux banques d'accepter des garanties hypothécaires sur biens meubles et expliquent en partie que certaines banques ont établi toutes sortes de services de crédit au consommateur. Le montant des prêts personnels consentis par les banques, à l'exclusion des prêts garantis par des valeurs et des obligations, et des prêts destinés à l'amélioration de maisons, a passé de 420 millions de dollars, fin 1957, à 1,067 millions, le 31 mars 1962.

A l'étranger, les banques canadiennes ont aussi continué d'étendre leur réseau de succursales dans les Caraïbes, mêmes si, à Cuba, deux banques canadiennes ont dû fermer leurs portes. En Amérique du Sud et en Europe, les banques canadiennes ont aussi pris de l'expansion. Ces dernières années, l'épanouissement d'un marché monétaire international, à la suite de la reprise économique en Europe et du renouveau de confiance en la stabilité économique et monétaire du monde occidental, a entraîné un vaste mouvement de capitaux. Les banques canadiennes ont joué un rôle marquant sur le marché monétaire international, surtout à Londres et à New York où la plupart ont des bureaux importants.

L'augmentation enregistrée après la guerre, dans l'actif des banques, a eu pour corollaire un accroissement sensible des recettes. Toutefois, le rendement, par action, des capitaux engagés n'a pas connu une augmentation aussi marquée car, après 1950, les banques ont dû, de temps à autre, se procurer d'autres fonds afin de garder un sain équilibre entre le capital-actions et le niveau croissant rapidement de l'actif spéculatif. Dans l'après-guerre, ce sont les banques qui ont vendu le plus de capital-actions au Canada.

Sous-section 1.—Statistique des banques à charte

Succursales des banques à charte.—Bien que les banques à charte soient aujourd'hui moins nombreuses qu'au début du siècle, le nombre de leurs succursales s'est cependant accru. À la suite de fusions, le nombre des banques est tombé à 10 en 1931, comparativement à 34 en 1901; il est demeuré stationnaire jusqu'à la constitution, en 1953, de la Banque Mercantile du Canada qui a porté leur nombre à 11. Depuis que la Banque de Toronto et la Banque Dominion ont fusionné en 1955 pour former la Banque Toronto-Dominion, que la Banque Barclays (Canada) s'est jointe à la Banque Impériale du Canada en 1956 et que la Banque Canadienne du Commerce et la Banque Impériale du Canada ont fusionné pour former la Banque Canadienne-Impériale du Commerce, le 1^{er} juin 1961, le nombre en a été réduit à 8. On trouvera au tableau 8 le nombre de succursales dans chaque province pour certaines années depuis 1868.

8.—Succursales des banques à charte, par province, le 31 décembre de certaines années, 1868-1961

NOTA.—Les chiffres de 1920 et des années suivantes tiennent compte des sous-agences au Canada qui reçoivent les dépôts pour les banques qui les emploient; le 31 décembre 1961, le nombre des sous-agences atteignait 768.

Province ou territoire	1868	1902	1905	1920	1926	1930	1940	1943	1946	1950	1959	1960	1961
Terre-Neuve.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	39	69	71	76
Île-du-Prince-Édouard.....	—	9	10	41	28	28	25	23	23	23	27	27	27
Nouvelle-Écosse.....	5	89	101	169	134	138	134	126	127	144	169	173	176
Nouveau-Brunswick.....	4	35	49	121	101	102	97	93	96	100	112	113	117
Québec.....	12	137	196	1,150	1,072	1,183	1,083	1,041	1,067	1,164	1,405	1,427	1,454
Ontario.....	100	349	549	1,586	1,326	1,409	1,208	1,092	1,117	1,257	1,711	1,785	1,869
Manitoba.....	—	52	95	349	224	239	162	148	151	165	226	234	246
Saskatchewan.....	—	30	87	591	427	447	233	213	226	238	283	296	301
Alberta.....	—	—	—	424	269	304	172	163	190	246	372	394	409
Colombie-Britannique.....	2	46	55	242	186	229	192	180	216	294	492	514	534
Yukon et T. N.-O.....	—	—	3	3	3	4	5	5	6	9	13	17	15
Canada.....	123	747	1,145	4,676	3,770	4,083	3,311	3,084	3,219	3,679	4,879	5,051	5,224